

concessions entre les mains des grandes compagnies.

N'y a-t-il pas lieu, au contraire, d'étudier la création de nouvelles compagnies ou l'intervention de l'Etat? C'est ce qu'examine la commission. (Très-bien.)

M. TURAUD demande quelle est la portée exacte de l'ordre du jour de M. Pascal Duprat.

M. PASCAL DUPRAT répond que son ordre du jour est purement déclaratif, ce qu'il entend expliquer c'est le vœu que les petites compagnies ne soient point abandonnées à la faillite en même temps que la réserve la liberté des pouvoirs publics sur le sort définitif de ces compagnies.

Il ne faudrait pas 10 millions, comme on l'a dit, mais seulement 5,000,000 pour conjurer la crise. Cette avance ne serait pas compromise dans quelque hypothèse qu'on se place : dans celle du rachat par une compagnie ou par l'Etat, et dans celle de la constitution d'un nouveau réseau.

L'Etat pourrait avoir besoin de cette avance lui-même : il est déjà venu au secours des grandes compagnies à diverses reprises. La Chambre donnerait certainement son assentiment à un concours de cette nature. (Bruit divers.) L'orateur maintient son ordre du jour.

M. LE MINISTRE DES FINANCES dit que le gouvernement ne peut approuver la théorie qui consisterait à venir en aide à une compagnie en l'absence de toute loi.

Un ordre du jour n'engagerait d'ailleurs qu'une seule des deux Chambres. (Très-bien.) L'ordre du jour pur et simple est demandé et il a la priorité.

Il est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dit que la session de 1877 commencera le 9 janvier. C'est pendant la séance du 9 que la Chambre reconstituera son bureau. Il est essentiel que tous les députés soient à leur poste.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES donne lecture à la Chambre du décret qui déclare close la session extraordinaire 1876.

M. LE PRÉSIDENT donne acte de ce décret et déclare close la session extraordinaire de 1876.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

La séance est levée à trois heures et demie.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, le 30 décembre 1876.

Il y a une grande détente dans l'opinion publique par suite du vote si rapide et si conciliant du budget des dépenses par le Sénat. En réalité, l'année s'achève donc dans des conditions infiniment plus heureuses qu'on n'aurait osé l'espérer il y a huit jours encore. Tout à l'heure, le décret présidentiel qui clôt la session extraordinaire sera lu aux chambres et elles se sépareront ce soir d'assez bonne heure. La Commission du budget s'est réunie elle-même à 1 h. 1/2, pour délibérer sur les incidents qui ont mis fin à son mandat et le remettre à la Chambre des députés. On espère que le précédent de 1876 servira à conduire plus rapidement la préparation et le vote du budget en 1877. Ce qu'on avait voulu avant tout, c'était détruire l'omnipotence de la Commission du Palais-Bourbon, et lui faire bien comprendre qu'elle avait à compter avec le Sénat. Ce but, autant que je puis m'en rendre compte, est atteint. La session ordinaire de 1877 devant commencer dès le 15 janvier, nous aurons une avance de près de trois mois sur l'année qui se termine demain, et on sera dispensé ainsi, très-probablement, de recourir à une session extraordinaire en automne, laquelle est fatigante pour tout le monde.

La presse radicale compte relever le gant pour la dissolution, et faire bientôt état de la souhaiter passionnément. En effet, les radicaux comptent avoir la majorité dans la chambre sortie des élections du 20 février; cette majorité leur échappe, ils vont tous se séparer bruyamment de M. Jules Simon et essayer de le renverser.

Le monde politique a traversé ces jours-ci d'assez graves préoccupations du côté de l'Orient. Lorsqu'on a vu que la Porte faisait si mauvais accueil aux propositions de la Conférence et à son plan de pacification, on s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'agir immédiatement contre elle par voie d'occupation! Heureusement la nouvelle de la prolongation de l'armistice jusqu'au 1^{er} mars, a coupé court à ces inquiétudes.

C'est dans une réunion d'avant-hier que la Conférence a pris cette résolution.

Les plénipotentiaires turcs ont présenté des observations sur plusieurs des propositions formulées par les puissances, notamment sur la question des garanties.

Les plénipotentiaires, notamment M. de Chandorly, ont discuté les questions soulevées.

La Conférence se réunira de nouveau samedi et ensuite lundi. Ou a l'espérance que ses travaux marcheront rapidement.

La bourse et le monde politique ont donc devant eux une perspective de soixante jours de calme. Par le temps qui court, c'est beaucoup.

Aujourd'hui, à midi, le tribunal correctionnel de Paris a rendu son jugement dans l'affaire Germiny, et a condamné ce dernier à deux mois de prison pour outrage à la morale publique, Chouard n'a eu que quinze jours. Les considérants du jugement sont des plus sévères. Ils ont été édictés dans la salle de la 3^e chambre avec une profonde tristesse.

M. Gambetta veut changer d'horizon : il part ce soir pour le Midi où il restera plusieurs semaines ; il est très-fatigué.

(Autre correspondance.)

Paris, 30 décembre 1876.

D'après le rapport de M. Pouyer-Quertier, la victoire du Sénat sur la Chambre des députés a été plus considérable encore qu'on ne l'a dit.

Voici en résumé, les modifications votées par la Haute-Chambre qui ont été admises par les députés :

- Les crédits nécessaires pour les frais d'entrée en campagne en Algérie;
- Les crédits nécessaires pour le traitement des aumôniers militaires;
- La somme qui impliquait le maintien

des facultés de théologie d'Aix et de Ronen ;

Le transport de 4 millions du budget des finances, au budget des travaux publics ;

La suppression des dispositions nouvelles qui avaient été votées par la Chambre des députés, en matière de travaux publics ;

Le maintien du chapitre de Saint-Denis ;

La suppression des formalités nouvelles auxquelles ce projet de loi soumettait l'attribution des bourses dans les séminaires.

La constitution du 25 février ayant décidé que les Chambres se réuniraient chaque année, le second mardi de janvier, la session ordinaire de 1877 s'ouvrira le 9 de ce mois, mais on croit que la Chambre se contentera de se constituer et s'ajournera au mois de février.

Dans toute la presse radicale de province M. J. Simon est exécuté ce matin. On remarque même que des journaux où il a des intérêts, n'ont pas pu trouver se dispenser d'obéir au courant.

La prolongation de l'armistice pour 2 mois au lieu de 15 jours, porte à croire que les puissances veulent éviter la guerre.

On lit ce matin, dans le *Mémorial diplomatique* :

« L'espérance d'une transaction entre le programme des puissances et celui de la Porte, s'est raffaibli depuis quelques jours. Les grandes puissances, à ce qu'on assure, auraient trouvé une forme de garantie autre que l'occupation étrangère, repoussée en principe par le gouvernement ottoman. Sur tous les autres points et notamment sur celui d'une commission internationale de surveillance, les négociations se poursuivent activement, et, nous le répétons, on ne désespère pas d'arriver à une solution pacifique. »

On m'écrit du palais de la Bourse :

« Achats importants par les recettes générales, bonne tenue des cotes de Londres, — réponse des primes à des prix relativement élevés, — nouvelles pacifiques de la conférence de Constantinople — intentions de fermeté sévère qu'on prête au Maréchal-Président. — Tel est l'ensemble des nouvelles qui à si puissamment contribué à la bonne tenue de la Bourse, et dont toutes les valeurs indistinctement se sont avantageusement ressenties. »

DE SAINT-CHÉRON.

La mort vient de jeter un nouveau deuil dans les rangs des zouaves pontificaux. M. Mousty, ancien officier des zouaves, fondateur et rédacteur en chef de la *Croix*, vient de mourir.

Nous nous associons complètement à ce que dit le *Courrier de Bruxelles* de ce vaillant catholique :

« Une triste nouvelle nous arrive. M. Mousty, ancien officier aux zouaves pontificaux, rédacteur en chef de la *Croix*, vient d'être enlevé, dans toute la fleur de l'âge et du talent, à ses nombreux amis. »

« Enfant du peuple et dévoué de fortune, Victor Mousty fut dans la belle et grande acception du mot le fils de ses ouïes. C'est l'incomparable trempe de son caractère qui lui fraya la position élevée qu'il occupait dans les rangs catholiques. »

« Zouave intrépide, puis délégué plein de zèle du comité pontifical du Cercle des Zouaves à Rome, il rendit à ses compatriotes et aux zouaves hollandais des services éclatants, lors du rapatriement de ces jeunes héros, en 1870. »

« Le Saint-Père l'avait décoré de l'ordre de Pie IX, après la bataille de Castiglione. »

« C'était un chrétien coulé d'une pièce dans le moule antique. »

« La foi a transporté plus d'une montagne. Homme de thèse et de synthèse, il ne comprit jamais l'hypothèse. Il ignorait l'obstacle et quand l'obstacle le croyait brisé, Mousty reparaitait plus entier et plus complet que jamais. C'était dans toute la force du mot un caractère, un de ces types devenus trop rares pour qu'on ne les salue pas avec respect quand on les rencontre, pour qu'on ne les regrette pas quand ils disparaissent. »

« M. V. Mousty était âgé de 41 ans. Il est mort hier soir mardi, après avoir reçu les derniers secours de la religion. »

« Le service funèbre pour le repos de son âme a été célébré aujourd'hui 29 décembre, en l'église de Notre-Dame de Bon-Secours, à Bruxelles. »

BULLETIN ECONOMIQUE

La culture du tabac (Suite)

Les personnes qui connaissent la culture du tabac ne peuvent ignorer que, malgré tous les soins et toutes les précautions, les planteurs ne peuvent répondre de fournir à la Régie leur compte de feuilles trouvées dans les inventaires. Différentes circonstances indépendantes de leur volonté peuvent se présenter pour modifier ce contingent de feuilles pris en charge.

Comment, en effet, procéder-t-on pour établir le compte de feuilles ? Prenons pour démonstration un hectare planté en tabac.

Il est procédé à un premier inventaire pour connaître le nombre de pieds qui est en moyenne de 44,000 par hectare ; quoi que cette première opération soit assez facile, il n'est pas moins vrai qu'un certain nombre de pieds peuvent disparaître, et que, lorsque le planteur réclame il n'a pas souvent à se louer des réductions qu'on lui accorde.

Ces manquants de feuilles peuvent s'accentuer par des intempéries, par la grande chaleur ou l'humidité, surtout dans les tabacs très lourds de l'arrondissement de Lille, certaines feuilles près de terre se consomment, se brisent, et quand vient le moment des livraisons, elles sont méconnaissables ; on peut donc se rendre compte des difficultés et des dangers qui existent pour le planteur de ne pouvoir fournir son contingent de feuilles ou de

ne pouvoir les présenter que sous de formes détériorées et méconnaissables.

Le deuxième inventaire a lieu pour trouver le nombre de feuilles sur chaque pied, la moyenne est le plus souvent de huit feuilles, ce qui donne pour la totalité d'un hectare en moyenne 320,000 feuilles.

Dans la pratique, ce nombre de feuilles sur chaque pied ne peut être régulier, il varie de sept à onze et malgré toutes les précautions et la capacité des employés de la Régie, il est impossible de connaître exactement le nombre de feuilles sur un hectare. La moyenne ne peut qu'être approximative.

Il peut arriver, et c'est ce qui a lieu le plus souvent, que l'inventaire fixe un quart de feuilles en plus ou en moins, c'est là une chose un peu au hasard.

Si c'est moins, le planteur trouvera sur la totalité de cette plantation d'un hectare, 11,000 feuilles en plus de son compte. De cet excès, Messieurs, il résulte pour la Commission cette pensée : que la Régie doit agir envers les planteurs avec ménagement, et ne sévir que lorsqu'il sera bien démontré qu'il y a eu fraude.

Il serait donc dangereux et arbitraire, alors que les planteurs ne reçoivent pour leurs tabacs que 80 centimes le kilogramme qu'ils fussent assujettis à une amende de 12 fr. 50 par chaque kilogramme manquant.

Déjà, vous le savez, si se produit chaque année des plantations nombreuses pour les sommes réclamées comme manquant. Il serait absurde et vexatoire d'élever des amendes de 8 à 12 fr. 50, la culture tout entière protesterait contre une telle prétention.

Votre Commission pense que déjà les conditions faites à la culture du tabac indigène sont très dures, tant sur le rapport des prix accordés par la Régie que sur la rigidité des règlements en vigueur. Elle vient donc combattre énergiquement la proposition de M. Lebourgnois, elle est d'avis que, si l'on veut relever cette précieuse culture du tabac, actuellement très compromise, il conviendrait de rechercher les moyens les plus propres à l'encourager et repousser toute nouvelle sévérité de nature à inquiéter les planteurs.

Je termine par une considération bien propre à toucher l'Administration, si elle n'était pas résolue à tuer la culture du tabac en France; cette culture est difficile, elle a besoin d'ouvriers habiles et exercés dont l'apprentissage est long et coûteux.

Déjà les bons planteurs diminuent dans la même proportion que la culture. Si la Régie ne fait rien pour relever cette industrie agricole, elle disparaîtra tout à fait, et s'il arrivait des circonstances où les arrivages de l'étranger feraient défaut, on ne trouverait plus aucun moyen d'y suppléer sur le sol indigène, faute d'ouvriers entendus.

Votre Commission vous demande, messieurs, de vouloir bien accepter son rapport, qu'il soit envoyé à M. le ministre des finances le plus tôt possible, et qu'un exemplaire soit envoyé à nos députés du Nord qui déjà se sont occupés de cette question.

Les nouveaux cahiers des charges des tramways.

Par une circulaire adressée à tous les préfets, M. Christophle, ministre des travaux publics, vient de leur transmettre un nouveau modèle de cahier des charges destiné à servir de base aux concessions de tramways à traction de chevaux sur les voies publiques, dépendant tant de la grande voirie que de la voirie vicinale, communale ou urbaine. A ce cahier des charges type est joint un avis du conseil d'Etat, établissant que le gouvernement a seul le droit de concéder des tramways, et qu'il reste propriétaire des rails à l'expiration de la concession. Cette règle ne fait pas obstacle à ce que le gouvernement concède l'établissement des tramways à des villes ou à des départements qui les rétrocèdent à des entrepreneurs, mais les voies ferrées restent toujours, à la fin de la concession, retour à l'Etat, et non aux villes ou départements. Le cahier des charges général, approuvé par le ministre, conformément à l'avis du conseil d'Etat, porte, de plus, que l'Etat ne sera pas tenu de reprendre, à fin de concession, les objets mobiliers ou immobiliers servant à l'exploitation, et qu'il pourra même, s'il le juge à propos, décider que les voies ferrées seront supprimées en tout ou en partie, le tout sans droit à indemnité de la part du concessionnaire.

Exposition universelle de 1878.

Organisation dans le Nord.

Le Comité départemental du nord de la France fait adresser en ce moment la lettre suivante aux industriels et agriculteurs du département :

Le Comité départemental chargé d'organiser l'Exposition universelle de 1878 dans le Nord, vous a inscrit au nombre de ceux qui, par l'importance de leurs établissements, l'originalité de leurs produits, ou le mérite de leurs inventions, sont les plus aptes à attirer l'attention des visiteurs sur notre Exposition départementale.

Notre département est le premier de France pour son industrie, son agriculture et son commerce, il faut aussi qu'il tienne la première place à l'Exposition, afin que l'on sache bien dans quelle mesure il concourt à la fortune générale de notre pays.

Des intérêts de divers ordres, et qu'il serait trop long de développer ici, nous engageant à faire une manifestation importante ; notre région n'est pas assez connue, ses produits, remarquables à plus d'un titre, n'ont pas été assez vantés, et le moment est venu, quoiqu'il en coûte à notre modestie, de les faire valoir sur ce qu'ils sont réellement.

Nous espérons, Monsieur, que vous contribuerez pour votre part à obtenir ce résultat, convaincus que vos efforts ne seront pas inutiles, car si parfois des Expositions n'ont pu avoir qu'un succès médiocre dans des villes

éloignées du centre de l'Europe, à Paris la réussite est certaine ; les merveilles de notre capitale, les relations étendues de notre pays, sa situation géographique, la facilité des transports, tout contribuera à attirer les étrangers à l'Exposition de 1878.

Nous vous serions obligés, Monsieur, de nous adresser votre adhésion le plus vite possible, vous trouverez sous ce pli un modèle de demande d'admission qui vous suffira de nous retourner après en avoir rempli la formule.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

KUHLMANN, président.

A. DELFOSSE, H. BERNARD, vice-présidents.

GUYOT-DUBAR, Edouard AGACHE, secrétaires.

REYNAERT, Emile DELESALLE, DE MARSSILLY, COENWINDER, membres du bureau.

La voix du Comité ne peut manquer d'être entendue ; l'intérêt du département et de chacune de nos spécialités industrielles et agricoles, à être représentés dans la grande exposition de 1878 est trop évident pour que nous ayons le moindre doute à cet égard.

Déjà un grand nombre de demandes d'admission sont arrivées, notamment de Roubaix et de Tourcoing, pour les magnifiques tissus qui produisent ces deux villes, pour les houillères, pour l'industrie du lin et du coton ; l'agriculture ne sera pas en retard, et nous comptons bien voir de ce côté s'organiser une exposition collective aussi brillante que celle de 1867. En même temps les constructeurs, les fondeurs et les usines métallurgiques qui dans certaines parties de notre département sont arrivés à des perfectionnements remarquables, tiendront à honneur d'être représentés en 1878.

Il n'y a qu'un écueil à éviter et nous le signalons dès aujourd'hui à l'attention des intéressés. Beaucoup s'imaginent que le délai du 15 janvier, fixé pour l'envoi des demandes d'admission n'est pas définitif, et qu'on obtiendra facilement des remises. Cette erreur pourrait être très-préjudiciable à notre région ; il n'est nullement certain que le directeur général qui doit préparer longtemps à l'avance le travail des comités d'admission et qui doit connaître les emplacements nécessaires pour chaque spécialité et pour chaque département, accepte encore des demandes le délai expiré.

Nous ne saurions donc trop engager les intéressés à retourner immédiatement leur demande d'admission au comité départemental, dussent-ils laisser exister quelque lacune dans les indications qui leur sont demandées.

Un bureau a été installé à la préfecture, au premier étage (entrée par la rue Beauharnais) ; un employé chargé spécialement par le comité départemental de renseigner le public, s'y trouve tous les jours de deux heures à quatre heures.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

A l'occasion du jour de l'an, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas demain.

Par décret de M. le Président de la République, en date du 23 décembre courant M. Adolphe Wicart, ancien tiers clerc de M. Jules Lefebvre, notaire à Lille, a été nommé commissaire-priseur à Lille, en remplacement de M. Desante, décédé, et a prêté serment en cette qualité à l'audience du tribunal civil du 29 dudit mois.

Le conseil d'Etat vient de prendre une décision qui intéresse beaucoup de nos jeunes gens. Il a décidé que les conseils de révision institués par la loi du 27 juillet 1872 pour statuer sur les cas d'exemption pour infirmités pouvaient, sans excès de pouvoirs et sans violer la chose jugée, déclarer bons pour le service dans l'armée territoriale des hommes qui avaient été exemptés du service militaire dans la garde mobile pour faiblesse de complexion lors de la formation de cette dernière garde, les exemptions prononcées par les conseils de révision qui ont alors statué n'ayant eu pour objet que le service militaire dans la garde nationale mobile.

Vendredi soir, le cadavre d'une femme a été retiré de l'eau à la grille du Moulin-St-Pierre, à Lille. Le corps ne porte aucune trace de violence. Les vêtements sont misérables. L'identité n'a pu, jusqu'ici, être constatée, quoique l'on ait trouvé dans une poche de la noyée une facture de M. Devienne, bijoutier, rue Notre-Dame, à Lille, au nom de M^{me} Duvas, pour fourniture d'une chaîne d'or de 110 fr. ; le 17 septembre 1876. On a aussi trouvé sur elle une petite tabatière en corne.

Cette femme paraît âgée de 35 ans environ. Voici son signalement :

Taille grande et forte, les cheveux noirs, le teint coloré. Sa chemise est marquée IB. Elle porte un corset à taies, et deux jupons avec bords écossais.

Le nommé Emile Sproci, conduisant, mardi, des wagons pour le compte de la Compagnie des mines de Douchy, sur la voie de cette Compagnie à Louches, est tombé et a eu les jambes fracturées par les roues d'un wagon.

Il a été ramené à son domicile, à Reuils, où il est décédé le lendemain, à moins de vingt-quatre heures après l'accident.

Dans sa séance du 29 décembre 1876, le 2^e conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Hafer, Adolphe, soldat au 43^e de ligne, désertion à l'intérieur, cinq ans de prison.

Dubois, Gustave-Joseph, soldat à la 1^{re} section de commis et d'ouvriers d'administration, outrages envers un supérieur, un an de prison.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 30 décembre 1876

Les vols à la gare d'Armentières avaient pris récemment une grande extension. Une affaire grave a été jugée, à ce sujet, par la 2^e chambre du tribunal correctionnel de Lille dans sa séance de ce jour.

Depuis quelques années des vols de charbons étaient commis dans la gare d'Armentières sans que la surveillance la plus active eût pu amener la découverte des voleurs. On fut obligé d'en conclure que les auteurs de ces soustractions ne pouvaient être que des chargeurs habitués de la station. Avant d'établir un service de sûreté, on doubla les palissades, mais les vols ne faisaient que croître et embellir.

Le 17 novembre donc, un agent spécial signala à M. le commissaire de police un charriot qui sortait de la gare chargé de charbon, à l'heure où les barrières sont seulement ouvertes. Cette voiture était celle du sieur Vanrechem, marchand de charbons. L'enquête fut menée bon train ; Vanrechem alléguait d'abord que ce charbon était le sien, et, en effet, il y avait en stationnement un wagon à sa destination. Mais il y en avait aussi un autre destiné à M. Nisse, négociant, et la qualité de celui-ci était visiblement différente de l'autre.

Le faux destinataire ayant refusé de fournir d'autres explications plus sérieuses, les chargeurs furent interrogés. Le hasard fit que le premier interrogé se trouva être d'une naïveté qui abrégua singulièrement la tâche du commissaire.

Cinq autres inculpés vinrent successivement faire des aveux, d'où il résultait en résumé que tout ce monde appartenait au sieur Vanrechem, autrement dit que ce négociant de mauvais aloi achetait régulièrement le charbon volé.

Tous les prévenus sont revenus, à l'audience, sur leurs aveux. Un seul allait persister dans la bonne voie, mais un coup de pied d'un co-détenu, l'arrêta à temps.

Le tribunal se montre plus sévère envers le complice-recidiviste qu'envers les auteurs des vols, et prononce les condamnations suivantes : Vanrechem, un an de prison ; J. Rogier, quatre mois de prison ; Ch. Nuytten, trois mois de prison ; A. Plat, trois mois de prison ; H. Devroux, dit Main-Noir, trois mois de prison ; A. Plat fils, deux mois de prison.

NOUVEAU-FONTES. — Une épouvantable catastrophe vient de jeter la désolation dans le village de Saint-Hilaire-Cottes. La fabrique de sucre de M. Debnne a été détruite mardi, à 7 heures du matin, par l'explosion de la machine à vapeur. Les cinq générateurs ont fait explosion projetant au loin leurs débris et les débris des autres machines.

La fabrique n'est plus qu'un monceau de ruines. On a retiré des débris, au milieu des flots de vapeur, trois cadavres, dont deux père de famille, et douze blessés plus ou moins grièvement.

Une jeune ouvrière, qui se trouvait auprès des machines, a été tuée par un projectile et transportée à environ 50 mètres de l'endroit où elle travaillait.

Les pertes, que l'on ne peut évaluer, sont très considérables.

Le *Cambrésis* annonce qu'on vient de découvrir au centre du village de Boussies, sous un tumulus détruit en grande partie, une centaine de cercueils que M. Broca, secrétaire de la Société d'anthropologie à Paris, estime remonter à une époque antérieure au temps des Celtes et des Gaulois.

Les archéologues feront bien de se rendre sur ce point où de nouvelles découvertes pourraient encore avoir lieu. Boussies est à 4 kilomètres de Landrecies.

DENAIN. — Le 22 décembre, vers onze heures du matin, trois ouvriers, J.-B. Flavigny, Philippe Flavigny et Henri Vioroux, charpentiers, étaient occupés à monter les paliers de l'escalier que l'on établit autour du monte-charge pour le service des *quadrants des hauts-fourneaux*. Le premier de ces hommes qui passait une corde autour du monte-charge, se penchant dans l'intérieur du beffroi pour prendre la corde que son frère lui avançait, n'entendit pas le sifflet-signal qui annonçait la descente de la cage. Celui-ci saisit le malheureux ouvrier par la tête et le fit basculer dans l'intérieur en l'écrasant entre une de ses parois et le bois du beffroi.

La mort a été instantanée et ne peut être attribuée qu'au défaut de prévoyance de la victime.

Flavigny, qui résidait à Denain, laisse une veuve en état de grossesse assez avancée et un enfant.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille COURRIER-PARENT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame LOUIS PARENT, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1876, à l'âge de 57 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le lundi 1^{er} janvier 1877, à 9 heures, et aux *convoy et services solennels* qui auront lieu le mardi 2, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Sépulchre, à Roubaix. — Les *vigiles* seront chantées le mardi 2, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lille, n^o 245, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille GADENNE-WAQUOIZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur LIVIN GADENNE, veuf de Dame VICTORIA WAQUOIZ, décédé à Roubaix, le 29 décembre 1876, dans sa 60^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux *convoy et services solennels* qui auront lieu le mardi 2 janvier 1877, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les *vigiles* seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabriciens, 30, à Roubaix. 12763

Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 3 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JACQUES AVETTANT, veuf de Monsieur JACQUES AVETTANT, décédé à Roubaix, le 24 novembre 1876, à l'âge de 85 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 2 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE HOLBET, époux de Dame Thérèse DEBAER, décédé à Armentières, le 27 décembre 1875, à l'âge de 53 ans et 5 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 3 janvier 1877, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame MARIE-JOSEPHINE GOURLIN, veuve de Monsieur LOUIS-JOSEPH TOUSSAINT, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1876, dans sa 68^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS IMPORTANT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lanoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement : *La Gazette de Tourcoing* et *la Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans *La Gazette de Tourcoing* ou dans *la Vraie France*, de Lille.

LETTRES MORTUAIRES ET OBIT. — *Imp. v. Marie Alfred Rebois.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Belgique

APPAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE. — L'action en revendication que Marie Collart a opposée au jugement rendu par défaut contre elle et contre Eusèbe TKint, au profit de la Banque de Belgique demanderesse, était appelée de nouveau mardi à l'audience de la chambre du tribunal civil de Bruxelles. L'affaire a dû être remise encore à un mois. Dans tous les cas, cette cause ne pourra être plaidée qu'après que la *jurisdiction répressive* aura statué sur les faits reprochés à TKint et à Marie Collart.

On nous écrit de Paris, le 30 décembre 1876 :

Le télégraphe a rompu enfin l'insupportable silence qu'il gardait depuis deux jours et dont les journaux du matin n'avaient pu s'empêcher de manifester leur étonnement.

Au moment d'entrer en bourse, le public a appris la prolongation de l'armistice; cette nouvelle a produit à Lons une hausse de 1/8 comme chez nous à l'instant même de la réponse des primes, elle a donné un violent coup de fouet aux cours des valeurs de spéculation.

Les rachats précipités des vendeurs pris à l'improviste ont élevé le 3 0/0 à 105, 85, le 3 0/0 à 70, 45, le 3 0/0 italien à 74.

Cette hausse considérable n'a provoqué qu'une réaction insignifiante.

On a clôturé à 405, 70 sur le 5 0/0 à 70, 50 sur le 3 0/0 et à 75, 90 sur le 3 0/0 italien.

Le 5 0/0 Turc et la Banque Ottomane ont obtenu également une hausse importante.

Les obligations égyptiennes, au contraire, sont restées stationnaires.

On s'attendait de la rectification à laquelle a donné lieu une prétendue émission d'actions de la Banque de la Nouvelle-Calédonie.

Les valeurs du groupe du Mobilier espagnol ont monté à la suite de nos rentes.

Faits Divers

— On lit dans le *Journal officiel* :

A l'occasion de la nouvelle année, le Président de la République recevra le 1^{er} janvier, à Versailles, MM. les Sénateurs, MM. les députés, les autorités civiles et militaires résidant à Versailles. Il recevra, le même jour, à l'Elysée, les députations des Corps de l'Etat et les chefs des services des administrations publiques résidant à Paris. (suit l'ordre des réceptions.)

— Une dépêche reçue de Chateaudun, par la *Defense sociale*, annonce un grave accident à Cloyes : un ouvrier terrassier a été la cause d'une explosion, en retirant d'un fourneau de